

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

*Séance du 20 janvier 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire*

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, RICK Stéphane, SORG Fabienne, VATRY Edwige, WEEBER Michelle.

Membres absents : WINTER-KNECHT Didier donne procuration à BLANCK Dominique, BONICEL Bénédicte donne procuration à HILD Aline, KERTZINGER Francis donne procuration à FOURNAISE Véronique, MUGLER Christelle donne procuration à WERNERT Annie, SORGIUS Christian donne procuration à FORR Bernard, VOGT Marie-Line donne procuration à WEEBER Michelle.

Objet : Modification n°1 du plan local d'urbanisme de Weyersheim – Avis en vue de l'approbation

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-57 ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44, R.153-20 et R.153-21 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord approuvé le 24/05/2025 ;
- Vu le plan local d'urbanisme de Weyersheim approuvé le 12/05/2022 ;
- Vu la consultation de l'autorité environnementale, au titre de la procédure d'examen au cas par cas visée aux articles R.104-33 et suivants du code de l'urbanisme, en date du 27/06/2025 et son avis en date du 08/08/2025 sur l'absence de nécessité d'une évaluation environnementale ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15/09/2025 décidant de ne pas réaliser d'évaluation environnementale ;
- Vu le projet de modification notifié aux personnes publiques associées et à la commune de Weyersheim avant l'ouverture de l'enquête publique ;
- Vu l'arrêté en date du 17/10/2025 prescrivant l'enquête publique relative à modification n°1 du plan local d'urbanisme de Weyersheim ;
- Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
- Vu le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Weyersheim transmis pour avis le 08/01/2026 avant approbation ;

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la modification n°1 du PLU de Weyersheim a été engagée afin de :

- Rectifier des erreurs matérielles sur le plan de règlement ;
- Harmoniser les termes utilisés dans le règlement ;
- Modifier les règles d’implantation des extensions et annexes ;
- Préciser les règles de toitures pour les différentes constructions ;
- Modifier la réglementation des clôtures, des remblais, des abris de pâture ;
- Préciser les occupations et utilisations du sol en zone UEM ;

Le projet de modification a fait l’objet d’un examen au cas par cas pour déterminer la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale. Conformément à l’avis de la mission régionale d’autorité environnementale (MRAe) en date 08/08/2025, le conseil communautaire a décidé de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale, par délibération du 15/09/2025.

Le projet de modification du PLU de Weyersheim a ensuite été notifié aux personnes publiques associées et à la commune de Weyersheim.

Il a ensuite été soumis à enquête publique du 17/11/2025 au 08/12/2025. Le commissaire enquêteur a tenu 3 permanences en mairie et au siège de la communauté de communes ; le dossier d’enquête publique était consultable au siège de la communauté de communes, en mairie et sur internet. Le commissaire enquêteur n’a recensé aucune observation du public, avant d’émettre un avis favorable au projet de modification du PLU assorti d’une recommandation.

Suite à l’enquête publique, la Communauté de Communes de la Basse-Zorn approuvera la modification n°1 du PLU de Weyersheim lors de la prochaine réunion du conseil communautaire qui est prévue le 02/03/2026.

À cette occasion, il sera encore possible d’apporter des adaptations au dossier, pour répondre aux avis et observations recueillis, sans remettre en cause son économie générale.

Le détail des avis et observations recueillis, ainsi que les réponses proposées par la communauté de communes, figurent dans le tableau joint en annexe.

Conformément au code général des collectivités territoriales, l’avis de la commune est requis préalablement à l’approbation de la modification n°1 du plan local d’urbanisme de Weyersheim par la Communauté de Communes.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Considérant que les résultats de l'enquête publique et des consultations effectuées justifient d'apporter des changements au projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Weyersheim tels qu'exposés et présentés dans le tableau joint en annexe ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de donner **un avis favorable** à l'approbation de la modification n°1 du PLU de Weyersheim par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, avec les adaptations exposées.

DIT que la présente délibération sera transmise au Président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 22 janvier 2026.

Transmis à la Préfecture le 22 janvier 2026.

Délibération exécutoire conformément à la loi n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 22 janvier 2026.

La secrétaire, Michelle WEEBER



Le Maire, Sylvie ROEHLLY

